

4.2.2 - Prestations familiales

La Caisse d'allocations familiales de La Réunion a versé 790 millions d'euros en 2008 au titre des aides liées à l'accompagnement des familles (y compris monoparentales), à la naissance, aux jeunes enfants et au logement. Ces montants ont augmenté de près de 3 %. Les prestations liées à l'accompagnement des familles représentent 390 millions d'euros, soit la moitié des prestations familiales. Ensuite viennent les aides au logement (35 %), puis les prestations liées aux jeunes enfants (16 %).

L'allocation familiale est la prestation la plus répandue, avec près de 127 000 allocataires. Les sommes versées représentent deux tiers de l'ensemble des prestations et allocations du poste des aides à la famille. Les montants distribués en 2008 augmentent de 0,1 % par rapport à 2007, alors qu'entre 2000 et 2006, les hausses successives se sont situées entre 2,25 et 3,49 %. L'augmentation des allocations de rentrée scolaire reflètent la revalorisation de l'indemnité intervenue en septembre 2008.

Les aides au logement sont celles qui augmentent le plus, près de 6 %. Si le nombre de familles bénéficiaires augmente, le montant moyen, 240 € par mois, reste stable.

Les aides liées à l'enfance augmentent de 2,3 % pour un nombre de bénéficiaires relativement stable. La prestation accueil du jeune enfant (PAJE) mise en place en 2004 devient l'allocation unique en remplacement des anciennes allocations liées aux jeunes enfants.

Au 31 décembre 2008, la Caisse d'allocations familiales dénombre 218 000 allocataires et couvre ainsi près de 592 000 bénéficiaires, soit 76 % de la population réunionnaise.

Définitions :

AF : allocations familiales - versées dès le 1^{er} enfant à charge dans les Dom. Prestation non soumise à condition de ressources.

CF : complément familial - versé aux familles ayant au moins un enfant à charge âgé de 3 à 5 ans. Prestation soumise à condition de ressources.

ARS : allocation de rentrée scolaire - versée une fois aux familles ayant au moins un enfant à charge scolarisé ou en apprentissage, âgé de 6 à 18 ans non révolus au 15 septembre de la rentrée. Prestation soumise à condition de ressources.

ASF : allocation de soutien familial : versée aux personnes ou familles qui assument la charge d'au moins un enfant orphelin ou abandonné. Prestation non soumise à condition de ressources.

AEEH : allocation d'éducation de l'enfant handicapé : versée aux familles ayant au moins un enfant à charge âgé de 0 à 20 ans révolu présentant un handicap. Prestation non soumise à condition de ressources.

La prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) : remplace progressivement les prestations Adoption, AGED, AFEAMA, APJE et APE pour les enfants nés ou adoptés depuis le 1^{er} janvier 2004, date de sa mise en place.

ALF : allocation de logement à caractère familial : versée aux allocataires ayant à charge au moins un enfant âgé de moins de 22 ans, aux jeunes ménages sans enfant sous certaines conditions, aux personnes ou ménages ayant à leur charge un parent âgé ou infirme et justifiant d'une dépense de logement. Prestation soumise à condition de ressources.

ALS : allocation de logement à caractère social : versée aux allocataires ayant à faire face à des dépenses de logement et ne bénéficiant pas déjà de l'ALF. Prestation soumise à condition de ressources.

Source :

- Caisse d'allocations familiales (CAF).

Pour en savoir plus :

- Bilans annuels de la CAF.
- www.caf.fr
- www.codess-reunion.org

LES AIDES À LA FAMILLE : ALLOCATAIRES ET MONTANT DISTRIBUÉS

Prestations	Allocataires (1)		Montants distribués (en millions d'euros)	
	2007	2008	2007	2008
Liées à l'accompagnement des familles				
Allocation familiale	125 098	126 850	255,1	255,3
Complément familial	16 105	16 513	17,4	17,9
Allocation de rentrée scolaire	78 994	80 282	36,5	38,5
Allocation journalière de présence parentale	14	12	0,2	0,2
Allocation de soutien familial	36 437	36 228	64,7	64,6
Allocation d'éducation enfant handicapé	2 696	3 071	12,3	14,0
Sous-total			386,1	390,5
Liées aux jeunes enfants				
Prestation d'accueil du jeune enfant	38 418	38 962	122,1	124,9
dont :				
- allocation de base	36 273	36 744	76,3	77,6
- prime à la naissance ou prime d'adoption	1 055	1 079	11,8	11,8
- complément de libre choix d'activité ou mode de garde AFEAMA (... Assistante maternelle agréée)	6 807	7 090	34,0	35,4
	45	18	0,1	0,1
Sous-total			122,2	125,0
Liées au logement				
Allocation logement à caractère familial (2)	57 535	58 971	189,5	198,3
Allocation logement à caractère social	33 143	35 609	68,1	74,3
Autres allocations			0,9	0,6
Sous-total			258,5	273,3
TOTAL			766,8	788,8

(1) les allocations pouvant se cumuler, la sommes des allocataires n'a pas de sens.

(2) y compris l'ALF "Dom - mesures spécifiques - comptes des tiers".

RÉPARTITION DES AIDES À LA FAMILLE VERSÉES EN 2008

